



Congés payés et travail sur 4 jours

Par **misty182**, le **08/06/2011** à **15:49**

Bonjour,rrnrJe suis employée en contrat CUI CAE et mon contrat se termine le 30/09/2011. Je dois donc prendre tous mes congés.rnrnOr, l'association où je travaille est ouverte du lundi au jeudi. Je travaille donc 35 heures sur 4 jours.rnrnComment dois-je poser mes congés ? Est ce qu'il faut que je compte le vendredi et le samedi aussi ?rnrnEn vous remerciant,rnrnCordialement

Par **Cornil**, le **10/06/2011** à **17:57**

Bonsoir MistyrnLes jours fériés sont calculés rn1)soit en jours ouvrables, calcul légal, (5 semaines*6= 30)rn2) soit en jours ouvrés (5 semaines*5 = 25).rnSelon les cas, on te comptera de toute façon le vendredi et samedi (1) ou le vendredi (2) , si tu ne travailles pas le jeudi du fait des congés, l'horaire particulier de l'entreprise sur 4 jours n'entrant pas en ligne de compte. rnCe calcul commence le 1er jour non travaillé alors que tu aurais du si pas en congé travailler et se termine la veille du retour au travail. rnTu peux donc "optimiser" la prise de tes congés en obtenant des congés du lundi au mercredi inclus et en reprenant le jeudi mais l'employeur n'est pas forcé d'accepter cette astuce. rnrnMAIS RIEN NE T'OBLIGE LEGALEMENT A PRENDRE TES CONGES AVANT LE 30/09/2011. L'employeur peut cependant t'y obliger.rnBon courage et bonne chance.